



Politique de remboursement

Procédure :

Tout membre désirant un remboursement doit transmettre sa demande par écrit, via le formulaire disponible au bas de la page et renvoyer le tout complété à l'adresse suivante :

Association de soccer de Matane
A/S Demande de remboursement
C.P 591
Matane (Qc) G4W 3P5

L'Association de Soccer de Matane :

- Rembourse la totalité de l'inscription avant le début de la saison.
- Rembourse 50 % de l'inscription avant le 15 juin.
- Ne fait aucun remboursement après le 15 juin.

AUCUNE DEMANDE DE REMBOURSEMENT NE SERA TRAITÉE AVANT LA RÉCEPTION DU FORMULAIRE DE DEMANDE DE REMBOURSEMENT.

Aucun remboursement dans les cas suivants :

- Inscription annulée en raison de faux renseignements déclarés sur la fiche d'inscription.
- Lorsqu'un joueur décide d'aller jouer dans une autre association ou club pendant la saison en cours.
- Lorsqu'un joueur a été retranché d'une équipe.
- Lorsqu'un joueur a été expulsé du club.

DEMANDE DE REMBOURSEMENT

Information du joueur

Prénom :

Nom :

Adresse :

Ville :

Code postal :

Date de naissance :

Téléphone :

Sexe (F ou M) :

Catégorie : U

Raison de la demande de remboursement

- Conflit d'horaire avec une autre activité.
- Manque d'intérêt de la part du jeune.
- Insatisfait du travail des entraîneurs.
- Insatisfait de la gestion du club.
- Conflit avec d'autres parents de joueurs.
- Déménagement.
- Blessure.
- Autres

Commentaires :

Signature : (parent/tueur) :

Date :

